

Josephine femme fille de Luque femme veuve  
Disslan & de Marie Moreau la dite Baptiste et  
dieufuisdome Juillet mil six cent soixante et  
cinq et a eu pour parrain Noël Moreau et  
pour marraine Josephine Gribou fille de Jean  
Gribou d'auallon le parrain et la marraine au clerc  
signent.

Pillot Proc. curé Disslan

0000

1788

Sepulture Le 21<sup>e</sup> jour de mai 1788  
 de Josephine femme âgée d'environne trent ans  
 femme de Charles Macqueron Maire Entortles aplan  
 en sa presence, de m. Rhadot procureur et de plusieurs  
 autres qui ne s'opposent pas. Enjoint.

Guénioz Curé de la paroisse

Le jour de St François quatrième d'octobre Je  
solennel curé de l'ay après les publications faites par trois  
Dimanches consécutifs aux presens de nos messes paroissiales  
de l'ay ou avant celle de l'ay par le curé de m<sup>re</sup> le curé  
de domme de l'ay chose sans avoir deouvé aucun  
impediment canonique ny qui l'y ait de aucun opposition  
de l'ay épouse Pierre fils de Jacques Auguste fume et  
Marie Morvan les pères et mères de l'ay de l'ay et de l'ay  
Magnin filles de Charles Magnin D<sup>ns</sup> paroisse de l'ay  
et de Marie Poulin les pères et mères, comme aussi  
Charles Magnin fils de l'ay Charles Magnin et de Marie  
Poulin, et l'ay fume fille de l'ay Auguste fume  
et Marie Morvan et ensuite l'ay qui donne la  
Benediction Nuptiale en présence d'Etienne fume  
Labouche a Etienne et Simon fume Labouche a la  
Cousin et Etienne Morvan oncle aussi de l'ay  
fume et de Charles Magnin et de Marie Poulin  
père et mère de l'ay Magnin et de George Boudin  
Rondeur des doctes de l'ay lequel tout subsiste ainsi  
fors l'ay Charles Magnin père et George  
Boudin ligne de Magnin et Boudin avec paraphes  
et l'ay curé de l'ay.



marriage

Le 27 juin 1401 ont reçu la benediction nuptiale par moy  
Cure des pontaubert & bu siqne En la presence de plusieurs cure  
Hylan, Charles magnen & les entouille au chapey de l'ann  
alliee de mathieu magnen son frere, Et laquere benon  
son beau frere, Et Elizabeth de la vieilles fille, me jure  
de Leonard de Lurice, man. a l'un est, fille me colle  
dequin a l'office de son pere, de pierre Coiffard son beau  
frere, Et Andre dequin son oncle maternel Et pierre  
simon qui les ont coiffines. Le jour mes ne est que en l'ann.

marriage

Le premier octobre 1436 vüe l'adit penfe  
 obtenue de deux bans signés de la gouke et  
 vicairre general du dioçese d'autust et plus  
 dat par ~~le~~ baeroix secretaire endat du  
 vingt septembre dernier, insinües et controlles  
 au greffe ecclesiastique dud. autun le même  
 jour que dessus droit gratis. signé martenne  
 La benediction nuptiale allée donnée par le  
 soubsigné curé a charles magnen tiercier entole  
 aylan le saustoit allité de jacques de la fontaine  
 et de andoche marache domestiques du l.  
 curé lesquels ne signent enquis d'une part  
 et a anne bretonne agée de trente sept ans  
 fille de deffunt fulare breton vivant tran.  
 and glan et de Louise paqueau allitée comme  
 dessus. l.

Guénin Curé aylan



+

Matside filz de Jaque Cosmy musnier d'ort a Arpousses le 20  
anné de l'emp de Arpousses se p'le et m'le est né le  
dix huitiesme Janvier mil six cens soixante et dix et a esté  
baptizé le dix huitiesme d'udict mois et ay qui est sur a sa  
pou parrey matside Cosmy Cabd a Charbonnières Et pou  
marrain matside de pois fille de l'udict de pois manoir  
amagny et Urbine Habier se p'le et m'le touz paroissiens  
de ceant qui ont signé en celi. *J. Habier*  
*A. de pois*

Monsieur de Jean Lebouvier et de Urbine Cardon. m. l. c.





1722  
Le vingt trois novembre mil six cent vingt deux apres les fiancailles et  
les publications faictes des bours de mariage d'entre Mathieu Bousin filz  
de Jacques Bousin veuf & Reveseur Prieur de magny et d'Anne  
Deroyeure ses frere et mere d'une part; et de Marie Prevost fille de  
defunct Urbain Prevost Laet a mustault heritier avecqz d'aul magny et de  
Claudine amoy ses frere et mere d'autre part, auxquelles ne s'estant  
descovert aucun empeschement canonique, ny en aucun opposition  
se soubsigne. Pbre curé d'aul magny, assiste des auld messes & de  
messrs. St. Elyse & freres de Jacques Bousin Pere d'aul Bousin, Francois  
et Roger Bousin ses freres tous du dit, aul Reveseur, Charles et Urbain  
Prevost freres de la dict. Prevost, et aul tres parents et amis des dictes parties  
lesquels ont dit ne scaavoir signer enquis. Le Prieur  
M. noivoz. SIMON BOUSIN Fils de son Pere

Catherine fille de ~~Edouard~~ <sup>Edouard</sup> prévost Marouillet de ceans et de  
Amoury les peres et mere legitimes come au monde. Le dit  
de l'annee mil six cent septante quatre et a été baptisée  
soudis au jésus curé de st. Branchey sur les fonds Bapté  
Lieu le vingtieme de même mois de Septembre de  
mil six cent septante quatre et a eu pour parrain  
fils de Thomas Henry marchand dit à st. Branchey et pour  
cathécine prévost femme de philippe Dorey Labr. dit  
Lac. Catherine ne s'écrit enquis de parrain l'est soudis au  
le nom de Marie a été donné par le sieur de la Roche. E. H. H.

1674

Henry  
H. H.

A. Henry

